

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Le fabricant RG SAFETY, 817, rue Nicéphore Niepce ZAC de la Fouillouse, 69800 ST PRIEST CEDEX, FRANCE, déclare sous sa seule responsabilité, que l'équipement de protection individuelle neuf mentionné ci-après :

Chaussures de sécurité de la marque ERGOS référence **TIVOLI 2 S1P SRC**
Code : 562009

- est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 et aux normes nationales transposant les normes harmonisées EN ISO 20345:2011 ; EN 12568:2010
- est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) référence F-155-06166-23 du 05 04 2023 délivrée par le laboratoire notifié n° 0465 :

CIMAC
Sede Operativa :
Via Aguzzafame, 60/b
27029 VIGEVANO (PV), ITALIE

Fait à Saint Priest, le 14 Décembre 2023

Signé par et au nom de RG SAFETY
Chargée de Qualité et Homologation
Audrey GIBOULET

A. GIBOULET


